

Le Pentateuque

Cours-conférence donné à la Formation de théologie de base à distance de l'EEAM, le 20 mars et le 10 avril 2023

Par

Jean Koulagna, Al Mowafaqa

Introduction

- Pentateuque = 5 étuis (grec). Le mot désigne les 5 premiers livres de la Bible :
 - ✓ Genèse (*Bere'shit* = à un commencement) : raconte l'histoire des origines du monde et des ancêtres d'Israël jusqu'à leur entrée en Égypte sous Joseph.
 - ✓ Exode (*Shemot* = [voici] les noms de) : raconte l'histoire de la sortie de l'Égypte (exode) et du séjour au désert du Sinaï.
 - ✓ Lévitique (*Vayyiqra'* = il appela) : énumère les lois cultuels donnés durant ce séjour au Sinaï.
 - ✓ Nombres (*Bamidbar* = dans le désert) : donne les listes des familles qui sont sorties de l'Égypte et raconte des épisodes du séjour au Sinaï.
 - ✓ Deutéronome (*Debharim* = les paroles) : une sorte de doublon de la loi donnée à Moïse.
- Ces noms sont, en fait, les premiers mots de chaque livre. Les noms actuels des livres dans nos traductions françaises viennent de la traduction grecque de l'Ancien Testament, la Septante.
- Le corpus était appelé de plusieurs noms différents: Torah = livre de la loi (litt. enseignement, instruction), la loi de Moïse, ou tout simplement « la loi », les cinq cinquièmes.
- Pour les Juifs, il est la partie la plus importante de la Bible. Raison pour laquelle il est placé au début de celle-ci.
- Le Pentateuque est considéré comme un document fondateur dans l'Ancien Testament, au point où le mot Torah finit par désigner tout l'Ancien Testament.
- Le Pentateuque est la bible des Samaritains, avec quelques différences de détails par rapport au texte hébreu massorétique.
- Il y a beaucoup de questions sur les sources et la composition du Pentateuque. Quoiqu'il en soit, l'édition finale, dans la forme actuelle, date environ du 6^e ou même du 5^e siècle avant J.C.

Une histoire attribuée à Moïse

- Le Pentateuque donne l'impression d'être une histoire homogène, qui raconte l'histoire des origines du monde et d'Israël, qui a été écrite d'un seul tenant par une personne, et qui contient la loi divine. Mais il se trouve que la réalité est bien plus complexe que cela, et que sa composition a pu s'échelonner sur plusieurs siècles.
- Le Pentateuque est un écrit anonyme. Il ne porte ni titre ni colophon indiquant son ou ses auteur(s).
Colophon : « note finale d'un manuscrit ou d'un incunable donnant généralement des indications sur le titre de l'œuvre, l'auteur, parfois sur le copiste et la date de copie ou bien sur l'imprimeur et la date d'impression » (Wikipédia).
- Il est une littérature de tradition, transmise oralement. Les scribes qui la mettent par écrit ne sont pas, à proprement parler, des auteurs; ils ne se réclament pas comme tels. Les grands ensembles littéraires du Moyen-Orient (cf. les mythes accadiens d'Atrahasis, Enuma Elish, etc.) sont anonymes.
- Il emprunte largement aux mythes et légendes ainsi qu'à d'autres textes (par ex. le Code d'Hammourabi) du milieu ambiant.
- Mais à l'époque hellénistique, lorsque les écrits d'Homère et d'autres auteurs grecs commencent à faire concurrence aux écrits bibliques, il était devenu nécessaire d'attribuer ceux-ci à des auteurs.
- Dans ce contexte, la figure de Moïse était toute désignée pour servir d'auteur au Pentateuque, et cette tradition s'est imposée dans le judaïsme, puis dans le christianisme et s'est maintenue jusque vers l'époque de la Renaissance (16^e s.) et plus tard encore.
- Pourquoi Moïse et pas un autre?
 - Parce que Moïse est le personnage central du Pentateuque (même s'il n'apparaît pas dans Genèse);
 - Deutéronome 31. 9 le présente comme prophète et écrivain des paroles divines;
 - L'Ancien Testament et le judaïsme se réfèrent au Pentateuque comme « Torah de Moïse » (Esdras 7,6).

Moïse, vraiment ? Des questions

- Mais assez tôt, des doutes sur la paternité mosaïque de tout le Pentateuque se sont exprimés.
- L'on observe que Moïse ne peut pas être l'auteur de tout le Pentateuque. Plusieurs éléments en effet posent problème. Par exemple:
 - Moïse ne pouvait pas décrire sa propre mort (Deutéronome 34). Quelqu'un a dû compléter.
 - De la plume de Moïse, un passage tel que celui de Nombres 12. 3 qui affirme que « Moïse était le plus humble des hommes » apparaissait choquant.
 - Genèse 36. 31: «Voici les rois qui ont régné dans le pays d'Édom, avant qu'un roi régnât sur les enfants d'Israël » présuppose l'époque de la monarchie.
 - Nombres 22. 1 : «Les enfants d'Israël partirent, et ils campèrent dans les plaines de Moab, au delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho » désigne la Transjordanie comme le pays au-delà du Jourdain.
 - Certaines informations reflètent un point de vue historique ou géographique qui n'était pas celui de Moïse. Par ex. Genèse 12. 6: « Les Cananéens étaient alors dans le pays ». À l'époque de Moïse ils y étaient toujours alors que le texte en parle comme du passé.
- Pour résoudre ces incohérences, on fait l'hypothèse des *post-mosaïca*, c.-à-d. des textes ajoutés après Moïse (*Baba Bathra* 14b), dont on établit une liste (Isaac ben Yehoshua et Ibn Ezra).
- Une thèse véhiculée par les apocryphes (4 Esdras 14. 21-26) et reprise par beaucoup de savants suppose que la Torah originelle rédigée par Moïse aurait péri au cours de l'exil et qu'Esdras l'aurait recomposée ensuite, de mémoire ou sous l'inspiration divine.
- Dans la discussion sur le statut de la Loi, certains chrétiens de l'Antiquité affirment que tous les commandements ne sont pas de Moïse, et que certains ont été ajoutés par des scribes (cf. Lettre de Ptolémée à Flora 4. 11-13, cf. Marc 7. 7-8).

La critique moderne

- A l'époque moderne on s'interroge sur le processus historique : Moïse s'est-il appuyé sur une tradition orale ? sur un ou plusieurs écrits ?
- A partir du 16^e siècle, l'idée selon laquelle Moïse n'est pas l'auteur du Pentateuque va être émise périodiquement. Un esprit plus historique et plus critique souligne qu'Esdras, s'il a pris une part active dans l'élaboration du Pentateuque, a pu y glisser son point de vue (p. ex., Spinoza). On reconnaît que l'attribution du Pentateuque à Moïse ne s'appuie pas sur des éléments solides. D'autres auteurs ont pu y contribuer, en reprenant éventuellement des morceaux authentiquement mosaïques.
- Jusqu'au 18^e siècle cependant, en dépit des doutes émis sur la paternité mosaïque du Pentateuque, cette tradition reste encore dominante.
- En 1711, Henning Bernhard Witter, un pasteur de Hildesheim attire l'attention (dans son *Iura Israelitarum*) sur le changement de style entre Genèse 1. 1-2. 4 et 2. 5ss, notamment en ce qui concerne l'utilisation du nom divin Élohim dans le premier texte et du tétragramme YHWH dans le second.
- À partir de ce moment, on peut considérer que la critique moderne de a commencé. Des théories sur les sources et la composition du Pentateuque vont être élaborées, dont trois principales connurent un relatif succès.
- Trois théories ont été formulées, et ont servi de base à la théorie documentaire :
 - ✓ La théorie des documents (Jean Astruc – 18^e siècle) : Moïse aurait composé le Pentateuque à partir de trois sources ou documents, désignés par les lettres A, B, C ;
 - ✓ La théorie des fragments (Alexandre Geddes – fin 18^e et courant 19^e siècle) : Le Pentateuque serait composé à l'origine d'une pluralité de petites unités narratives incomplètes (des fragments), qui auraient été réunis longtemps après la mort de Moïse ;
 - ✓ La théorie des compléments/suppléments (Heinrich Ewald – 19^e siècle) : Il y aurait eu, au départ, un document contenant le noyau initial de la Torah (élohiste identifié aujourd'hui comme sacerdotal), lequel aurait été progressivement complété au cours des siècles jusque vers la fin de la monarchie de Juda par des fragments d'un document (jéhoviste identifié aujourd'hui comme yahviste).

La théorie documentaire : les arguments principaux

L'hypothèse des documents s'appuie sur des arguments solides :

- Les changements des noms divins, par exemple dans le récit du déluge en Genèse 6-9
- Les doublets, par exemple, entre Genèse 12. 10-20 et Genèse 20. 1-18.
- Les changements de style, de vocabulaire, de théologie
- La continuité (narrative, thématique, théologique) des documents reconstruits : lorsqu'on démembrer les morceaux en fonction des noms divins et des autres critères, on reste avec deux textes cohérents (par exemple en Genèse 6. 5-9. 17).

La théorie documentaire en grandes lignes

- Le document yahviste (J – vers le 10^e siècle), rédigé par un écrivain jérusalémite favorable à la monarchie en Israël. Les traditions sont rassemblées et ordonnées dans une sorte de récit fondateur ;
- Le document élohiste (E – 9^e-8^e siècles), rédigé par un écrivain du Nord de Samarie moins favorable à la monarchie et plus influencé par le courant prophétique.

Les deux documents J et E auraient été combinés en un seul écrit par un rédacteur, peut-être à la suite de la chute de Samarie en 722.

- Le Deutéronome (D – vers le 7^e siècle), rédigé par un législateur jérusalémite, en s'inspirant des écrits précédents pour proposer une pratique nouvelle : la centralisation du culte ;
- Le document sacerdotal (P – vers le 6^e siècle), rédigé par des prêtres jérusalémites exilés à Babylone.

Cette classification s'imposera comme un dogme pendant près d'un siècle, et continue encore à subsister. Les voix critiques restent marginales pendant longtemps. Quelques exégètes mettent en doute l'existence de la source E.

Lecture 1. L'humain dans les récits de la création

(J) – Genèse 2. 8-9, 15

8 Le SEIGNEUR Dieu planta un jardin en Eden, du côté de l'est, et il y mit l'homme qu'il avait façonné.

9 Le SEIGNEUR Dieu fit pousser de la terre toutes sortes d'arbres agréables à voir et bons pour la nourriture, ainsi que l'arbre de la vie au milieu du jardin, et l'arbre de la connaissance de ce qui est bon ou mauvais...

Le SEIGNEUR Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et pour le garder.

P – Genèse 1. 26-28

26 Dieu dit : Faisons les humains à notre image, selon notre ressemblance, pour qu'ils dominent sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre et sur toutes les bestioles qui fourmillent sur la terre.

27 Dieu créa les humains à son image : il les créa à l'image de Dieu ; homme et femme il les créa.

28 Dieu les bénit ; Dieu leur dit : Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la. Dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui fourmillent sur la terre.

Observations d'ensemble

(J?) Plus ancien (vers 9^e siècle)

- Le Seigneur Dieu = YHWH Élohim
- L'homme est façonné (hébreu YaÇaR).
- L'homme = Adam : être humain ou nom propre masculin (par opposition à Eve qui viendra plus tard) ?
- Dieu présenté comme un paysan, un travailleur manuel (jardin et façonner).
- L'homme est placé dans le jardin pour le garder (ŠaMaR) et le cultiver ('aBhaD).

P Plus récent, vers 6^e siècle

- Dieu = Élohim
- L'homme est conçu pour être fait ('aSaH), il est finalement créé (BaRa').
- Il est créé mâle (GeBheR) et femelle (N^eQeVaH) → Adam : être humain.
- Dieu n'est pas présenté comme un travailleur manuel (malgré le verbe faire).
- L'être humain est présenté comme image (ÇeLeM) de Dieu.
- L'être humain domine les autres vivants de la création.
- Les verbes KaBhaŠ (assujettir) et RaDaH (dominer) appartiennent au vocabulaire militaire de l'époque.

Remarques

- Une confession de foi commune : Dieu est le créateur de toutes choses.
- L'être humain occupe une place exceptionnelle dans cette création.
- Mais deux récits différents et l'importance de l'humain différemment interprétée.
- Dans (J), il fait partie de cette création dont il doit prendre soin à la suite de Dieu lui-même.
- Dans P, en vertu de l'image divine en lui, il est béni pour dominer le reste du vivant à son profit. → Plutôt violent, non ?

Lecture 2. Deux récits sur le leadership de Moïse

Exode 18. 13-26 (E?)

Deutéronome 1. 9-18 (D)

9 Dans ce temps-là, je vous dis: Je ne puis pas, à moi seul, vous porter.

10 L'Éternel, votre Dieu, vous a multipliés, et vous êtes aujourd'hui aussi nombreux que les étoiles du ciel. 11 Que l'Éternel, le Dieu de vos pères, vous augmente mille fois autant, et qu'il vous bénisse comme il vous l'a promis!

12 Comment porterais-je, à moi seul, votre charge, votre fardeau et vos contestations? 13 Prenez dans vos tribus des hommes sages, intelligents et connus, et je les mettrai à votre tête.

14 Vous me répondîtes, en disant: Ce que tu proposes de faire est une bonne chose. 15 Je pris alors les chefs de vos tribus, des hommes sages et connus, et je les mis à votre tête comme chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante, et chefs de dix, et comme ayant autorité dans vos tribus.

16 Je donnai, dans le même temps, cet ordre à vos juges: Écoutez vos frères, et jugez selon la justice les différends de chacun avec son frère ou avec l'étranger. 17 Vous n'aurez point égard à l'apparence des personnes dans vos jugements; vous écouterez le petit comme le grand; vous ne craignez aucun homme, car c'est Dieu qui rend la justice. Et lorsque vous trouverez une cause trop difficile, vous la porterez devant moi, pour que je l'entende.

18 C'est ainsi que je vous prescrivis, dans ce temps-là, tout ce que vous aviez à faire..

13 Le lendemain, Moïse s'assit pour juger le peuple, et le peuple se tint devant lui depuis le matin jusqu'au soir.

14 Le beau-père de Moïse vit tout ce qu'il faisait pour le peuple, et il dit: Que fais-tu là avec ce peuple? Pourquoi sièges-tu seul, et tout le peuple se tient-il devant toi, depuis le matin jusqu'au soir?

15 Moïse répondit à son beau-père: C'est que le peuple vient à moi pour consulter Dieu. 16 Quand ils ont quelque affaire, ils viennent à moi; je prononce entre eux, et je fais connaître les ordonnances de Dieu et ses lois.

17 Le beau-père de Moïse lui dit: Ce que tu fais n'est pas bien. 18 Tu t'épuieras toi-même, et tu épuieras ce peuple qui est avec toi; car la chose est au-dessus de tes forces, tu ne pourras pas y suffire seul. 19 Maintenant écoute ma voix; je vais te donner un conseil, et que Dieu soit avec toi! Sois l'interprète du peuple auprès de Dieu, et porte les affaires devant Dieu. 20 Enseigne-leur les ordonnances et les lois; et fais-leur connaître le chemin qu'ils doivent suivre, et ce qu'ils doivent faire. 21 Choisis parmi tout le peuple des hommes capables, craignant Dieu, des hommes intègres, ennemis de la cupidité; établis-les sur eux comme chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix. 22 Qu'ils jugent le peuple en tout temps; qu'ils portent devant toi toutes les affaires importantes, et qu'ils prononcent eux-mêmes sur les petites causes. Allège ta charge, et qu'ils la portent avec toi. 23 Si tu fais cela, et que Dieu te donne des ordres, tu pourras y suffire, et tout ce peuple parviendra heureusement à sa destination.

24 Moïse écouta la voix de son beau-père, et fit tout ce qu'il avait dit. 25 Moïse choisit des hommes capables parmi tout Israël, et il les établit chefs du peuple, chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix. 26 Ils jugeaient le peuple en tout temps; ils portaient devant Moïse les affaires difficiles, et ils prononçaient eux-mêmes sur toutes les petites causes.

Quelques remarques sur les deux textes

- En Deutéronome, cet événement semble intervenir après le don de la loi (voir v. 6-8), en Exode 18 avant. Cf. aussi le récit vaguement parallèle de Nombres 11 (comparer Nombres 11. 14 avec Deutéronome 1. 9).
- Il y a beaucoup de divergences, mais pas de vraies contradictions. Deutéronome 1. 9-14 pourrait être situé entre Exode 18. 24 et 25 (c'est ce qu'on trouve dans la Pentateuque Samaritain !)
- Deutéronome souligne l'importance de la sagesse, v. 13 et v. 15: « des hommes **sages et intelligents** » v. 13] ou **sages et connus** (cf. Exode 18. 21,25 – des hommes **intègres**; des hommes **de valeur**), de la même manière qu'en Deutéronome 16. 19 // Exode 23. 8 (et cf. Deutéronome 4. 6).
- En Deutéronome, l'organisation du peuple est une initiative de Moïse, mais en Exode 18 il s'agit d'une suggestion de Jéthro ! Le Deutéronome est un écrit particulariste, cf. Deutéronome 23. 5-6 (Balaam, cf. Nombres 22-24) et 15. 3; 23. 21 (14. 21), « E » est plus ouvert envers les étrangers (cf. Abimélek en Genèse 21).
- Deutéronome est plus « démocratique » qu'Exode : en Exode, c'est Moïse qui choisit les juges, en Deutéronome, c'est le peuple qui les indique en son sein.
- Conclusion : Deutéronome se fonde sur le récit d'Exode 18 qu'il retravaille selon sa théologie propre.

Mais attention !

- Deutéronome 1-3 ne fait pas partie du noyau du livre (cf. Deutéronome 12. 8, où nous apprenons que la période du désert était une période anarchique).
- Cependant, les idées de Deutéronome 1. 9-18 sont très proches des idées du Code deutéronomique (voir Deutéronome 16-17 ! et notamment 16. 18 ; 17. 19). D'après Martin Noth, Deutéronome 1-3 serait l'introduction à l'œuvre historiographique deutéronomiste.

Mais les choses ne sont pas toujours aussi simples : la théorie documentaire en questions

Depuis les années 1970, cette théorie est profondément remise en cause par un grand nombre de spécialistes.

- Dans l'hypothèse documentaire, les traditions contenues dans le Pentateuque remontent à l'époque avant la royauté. Mais il est très difficile de démontrer que les récits reflètent effectivement les conditions de cette période ancienne. Abraham n'est pas un personnage du second millénaire, mais du premier (Van Seters).
- Plus généralement, on estime que les traditions concernant les patriarches, l'Exode, l'occupation du pays ne transmettent pratiquement rien d'historique.
- Si ces récits ont été « inventés », il est plus facile d'attribuer cette invention à ceux qui ont écrit les textes.
- Dans le modèle classique, le Deutéronome était considéré plus récent que le matériau littéraire de Genèse-Nombres (excepté P). Que faire alors des expressions à consonance deutéronomique qu'on rencontre dans les livres de Genèse ou d'Exode (ex. Genèse 26. 5: « parce qu'Abraham a écouté ma voix et qu'il a gardé mes observances, mes commandements, mes décrets et mes lois »)? Voir aussi Exode 15. 26 ; 16. 28. Autres expressions : Exode 19. 5-6 ; 32. 11.
- On a trouvé également des idées deutéronomiques dans Genèse-Nombres, notamment celle d'une alliance, B^eRiT, entre YHWH et son peuple ou les patriarches : Genèse 15 ; Exode 19. 5 ; 24. 7-8.
- La présence de ces expressions et thèmes prouve — selon certains — l'existence de matériau post-deutéronomique dans Genèse-Nombres. Genèse-Nombres serait d'origine « deutéronomiste » au même titre que les livres de Josué – 2 Rois.
- L'identification des différentes sources ainsi que leur datation devient sujet à caution.
 - ✓ Plus aucune certitude sur l'identité des documents yahviste et élohiste
 - ✓ Seul le document sacerdotal résiste encore au séisme, mais en sort profondément éprouvé
 - ✓ On s'oriente vers une nouvelle théorie, reprise remaniée de la théorie des compléments, avec le deutéronomiste et le sacerdotal comme principaux rédacteurs.

Les tendances actuelles

- La théorie documentaire est aujourd'hui (presque) complètement abandonnée.
- Vers un nouveau consensus? Pas si sûr.
- Deux remarques :
 - ✓ Un retour à l'ancienne théorie des compléments, avec l'essentiel attribué à J (cf. Van Seters, Schmitt).
 - ✓ Une mise en valeur des écoles rédactionnelles fondamentales, P et D, toutes deux issues de l'exil.
- P se caractérise par son intérêt pour le culte et son souci du détail, des précisions et des listes généalogiques, la rédaction sacerdotale est, comme l'indique son nom, le produit des membres du clergé jérusalémite en exil.
- D est le produit de théologiens, scribes exilés, dont certains étaient probablement proches des milieux prophétiques, peut-être des disciples de Jérémie, qui ont écrit les livres de Josué à 2 Rois.

Un livre, des traditions

- Toute cette situation montre qu'à la base du Pentateuque se trouvent des traditions dont la plupart sont orales à l'origine.
- Israël n'a pas écrit ses histoires dès l'origine. L'écriture alphabétique n'a été inventée que vers le 13^e siècle avant J.C., probablement par des Phéniciens (vers l'actuel Liban). Elle a été adoptée par Israël peu à peu, à partir de l'époque de la royauté, sous Salomon.
- Mais longtemps encore, jusque après l'exil à Babylone et même après, la plupart des Israélites ne savaient ni lire ni écrire.
- Tout était donc transmis par la tradition orale, par le bouche à oreille. Chaque famille, chaque clan, chaque tribu, chaque région... devait avoir ses traditions propres. Et même quand il y avait des traditions communes, celles-ci se racontaient avec des variations d'un lieu à un autre et d'une personne à une autre.
- C'est comme dans nos cultures africaines. Les gens qui racontaient les histoires d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph, etc., ainsi que celles des familles, des clans, des tribus... le faisaient probablement autour du feu ou au pied de l'arbre à palabres, comme chez nous.
- Même quand ces traditions ont été mises peu à peu par écrit, elles l'ont été pour être entendues. C'est pourquoi il y a souvent des mots-crochets, des redites, des formes poétiques avec des refrains... pour servir de repères et des points d'appui à la mémoire.
- Ceci est vrai pour les récits comme pour les lois anciennes (comme celles que l'on trouve dans le Deutéronome). Les lois plus récentes (comme celles du Lévitique) ont sans doute été plus élaborées à la lumière des traditions culturelles de l'époque.

Le Décalogue ou les 10 commandements

Évolution et variations

Définition et origine

- Le Décalogue, ce sont les dix commandements. On l'appelle aussi les dix paroles ou encore mitsvah.
- Il constitue le cœur de la Torah. Ces appellations ne sont pas attestées dans la Bible elle-même. Elles appartiennent à l'époque postbiblique (judaïsme et christianisme)
- L'origine du Décalogue est une question disputée. On sait néanmoins qu'il traîne derrière lui une longue histoire
- Le Décalogue serait, à l'origine, des listes indépendantes de prohibitions très anciennes, avec primitivement de petites phrases très courtes, lapidaires, comme on le voit dans les premier, sixième, septième, huitième et neuvième commandements. Ces listes remonteraient au 8^e siècle av. J.C. On en trouve des citations implicites, avec des éléments très anciens, en Osée 4. 2; 12. 10; 13. 4; Jérémie 7. 9. Le commandement sur le sabbat est plus récent et sans doute d'origine P.
- Les promesses et autres extensions se sont ajoutées plus tard et pourraient expliquer, au moins partiellement, les divergences entre Exode 20 et Deutéronome 5 (cf. Adolphe Lods, *Histoire de la littérature hébraïque juive, depuis les origines jusqu'à la ruine de l'État juif, 135 après J.-C.*, Payot, Paris, 1950 (cité dans l'édition de 1982, p. 337)
- De façon générale, les lois de base telles que l'interdiction de tuer, de voler, de commettre l'adultère, etc. sont générales à la plupart des sociétés humaines et indispensables à la vie et à la survie de la société. Il ne serait donc pas étonnant que les éléments de base de ce code aient appartenu à un répertoire ancien aussi général
- Dans un contexte plus proche, les 10 commandements se sont certainement aussi inspirés des traditions et lois connues dans le Proche-Orient ancien, ont été retravaillés et adaptés progressivement aux besoins d'Israël
- On en trouve des parallèles dans les littératures babyloniennes (par ex. le Code d'Hammourabi ou les imprécations dans les tablettes de Shurpu) et égyptiennes (par ex. le Livre des morts des Égyptiens)
- Dans le Livre des morts des Égyptiens, on trouve une liste de péchés que le défunt est censé déclarer n'avoir pas commis: « Je n'ai pas volé, je n'ai pas tué, je n'ai pas dit le mensonge, je n'ai pas calomnié, je n'ai pas été adultère, je n'ai pas maltraité mon père, je n'ai pas fait de faux serments, je n'ai pas méprisé les dieux » (ch. 125). Ces règles, exprimées au négatif, présentent bien des similitudes avec celles du Décalogue et supposent une formulation en termes d'interdictions
- La particularité du Décalogue est peut-être d'avoir lié ces règles morales avec une exigence religieuse.

Deux versions du Décalogue

Exode 20,1-17 (d'origine mixte)

1 **Alors Dieu prononça toutes ces paroles, en disant:**

2 Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.

3 Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face.

4 Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre.

5 Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent,

6 et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.

7 Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain.

8 **Souviens-toi du** jour du repos, pour le sanctifier.

9 Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage.

10 Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton **bétail**, ni l'étranger qui est dans tes portes.

11 Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

12 Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne.

13 Tu ne tueras point.

14 Tu ne commettras point d'adultère.

15 Tu ne déroberas point.

16 Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

17 Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.

Deutéronome 5,5-21

5 **Je me tins alors entre l'Éternel et vous, pour vous annoncer la parole de l'Éternel ; car vous aviez peur du feu, et vous ne montâtes point sur la montagne.**

Il dit:

6 Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.

7 Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.

8 Tu ne te feras point d'image taillée, de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre.

9 Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent,

10 et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.

11 Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain.

12 **Observe le** jour du repos, pour le sanctifier, **comme l'Éternel, ton Dieu, te l'a ordonné.**

13 Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage.

14 Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton **bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes**, ni l'étranger qui est dans tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi.

15 Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu : c'est pourquoi l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du repos.

16 Honore ton père et ta mère, **comme l'Éternel, ton Dieu, te l'a ordonné**, afin que tes jours se prolongent **et que tu sois heureux** dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne.

17 Tu ne tueras point.

18 Tu ne commettras point d'adultère.

19 Tu ne déroberas point.

20 Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

21 Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain ; tu ne désireras point la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.

Les divergences entre les deux versions

- Elles ne sont pas aussi importantes qu'on pourrait l'imaginer. Globalement, les deux textes correspondent l'un à l'autre au détail près. Ce qui indique que le texte était déjà plus ou moins fixé au moment de la rédaction finale du Pentateuque.
- Il reste néanmoins des différences remarquables. Déjà, à vue d'œil, le texte du Deutéronome est plus long que celui de l'Exode. Cette différence est plus visible aux 4^e, 5^e et 10^e commandements.
- La différence la plus importante est dans le 4^e commandement. Dans Exode, il est question de commémorer le sabbat (ZaḤoR « Souviens-toi »), tandis que dans Deutéronome, on doit observer le sabbat (ŠaMoR « garde »). Le verbe « garder » (garder les commandements, les prescriptions, les jugements... de Dieu) est assez caractéristique de la littérature deutéronomiste qui explique l'exil comme le résultat du défaut de « garder » les lois de Dieu.
- L'autre différence fondamentale, dans le même commandement, est la raison pour laquelle il faut commémorer ou observer le sabbat. Dans Exode, c'est en souvenir de ce que Dieu a travaillé six jours et s'est reposé le septième qu'il a sanctifié, ce qui donne une allure universaliste au sabbat, tandis que dans le Deutéronome, c'est en raison de ce que Dieu a libéré son peuple de l'esclavage en Égypte. Le sabbat devient, plus qu'un souvenir, un acte de reconnaissance, mais aussi (implicitement) de nationalisme.
- Dernier élément de divergence dans ce commandement: la liste des animaux, bœuf, âne, autre bête, là où Exode résume le tout dans le mot bétail (B^eHeMaH). Il semble s'agir d'une expansion rédactionnelle destinée à harmoniser avec le dernier commandement.
- Au 5^e commandement (sur le respect des parents), le Deutéronome ajoute « comme YHWH, ton Dieu, te l'a prescrit » (qui va avec le choix du verbe « garder » (cf. ci-dessus) et « afin que tu sois heureux », qui est visiblement encore une expansion rédactionnelle.
- Au 10^e commandement, le Deutéronome ajoute au verbe « convoiter » (ḤaMaD) un synonyme, désirer ('WH), créant ainsi un effet d'insistance. Il a ajouté aussi le champ dans la liste des choses à ne pas convoiter.

Peut-on expliquer ces divergences?

- Nous avons déjà dit que les développements ultérieurs pouvaient expliquer partiellement les divergences entre les deux versions du Décalogue.
- Autre explication possible: le Pentateuque, dans sa version finale, est le produit de l'exil et dominé par deux mouvements (deux rédactions): P et D (voir le point sur « les tendances actuelles » de la recherche sur le Pentateuque. La rédaction P correspond à la source sacerdotale dont il porte le nom. Quant à la rédaction D, on pense qu'elle regroupe la plupart des anciennes sources J, E et D. Chaque rédaction aurait tenu à ne pas omettre les dix Paroles.
- Mais cela n'est pas clair, puisque la version d'Exode appartient à une section qui semble être aussi un mélange de plusieurs traditions, et de toutes façons aucune des deux versions présentes dans le Pentateuque n'est directement ni clairement attribué à P (l'hypothèse documentaire a plutôt tendance à l'attribuer à E), même si dans la justification du commandement sur le sabbat on voit une allusion claire au récit P de la création en Genèse 1.
- L'on a pu penser que les deux documents auraient été réunis à la demande des Perses qui désiraient obtenir de chaque peuple de l'empire un document unique qui rassemblerait leurs traditions législatives et ferait office de droit perse pour la province concernée. Cette théorie est possible, mais n'est malheureusement pas soutenue par un témoignage historique.
- Autre hypothèse: dans le Deutéronome, les commandements seraient une compilation de textes antérieurs venus des sanctuaires du nord. Sur le plan littéraire, ils appartiennent au genre du discours d'adieu et appartiennent au second discours de Moïse. Ils donnent l'impression d'avoir souvent été récités dans des circonstances publiques, mais nous n'avons pas de trace d'une telle éventualité. Le Décalogue d'Exode appartient à la troisième partie du livre (l'alliance du Sinaï), après les préparatifs de la sortie (ch. 1-11) et la sortie proprement dite (ch. 12-18).
- Il est aussi possible d'imaginer que les anciens scribes connaissaient en général le texte du Décalogue par cœur et le copiaient de mémoire, en sorte que des erreurs ou surtout des expansions explicatives puissent s'y glisser, consciemment ou non. Mais cette éventualité n'est pas envisageable vers les deux derniers siècles avant J.C., époque de la fixation du texte massorétique et donc d'une habitude scribale plus stricte.
- La première explication semble plus plausible, car on pourrait alors penser que les développements ultérieurs ont adapté le texte à leurs orientations théologiques propres.

Décatalogue ou Dodécatalogue ?

- La question est: y a-t-il dix ou douze commandements? Le problème est celui du découpage et du décompte, notamment du premier et du dernier commandements, aussi bien dans Exode que dans Deutéronome. La querelle porte sur les 1^{er} et 10^e commandements.
- Le 1^{er} commandement: « Je suis YHWH ton Dieu. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face » (traditions chrétiennes depuis Augustin). Ce commandement peut être compté comme deux (ainsi dans le judaïsme): 1) Je suis YHWH ton Dieu; 2) Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face.
- Le dernier commandement (sur la convoitise) peut aussi être compté comme deux. 1) Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain; 2) Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur... Ici se pose un autre problème, celui de savoir si l'on fait passer la convoitise de la femme avant celle des biens, selon qu'on est dans Exode ou dans Deutéronome.
- Pour le dernier commandement, Augustin était choqué du fait que la femme soit mise sur le même pied d'égalité que les possessions. Il a donc entrepris de réorganiser les commandements; mais ce faisant, il en a créé un 13^e. Conscient de cette difficulté, il va réorganiser le texte qui a été adopté par l'Église. Mais l'exégèse rabbinique gardera un découpage différent (cf. tableau évolutif ci-dessous).
- Autre problème souvent discuté: celui de la répartition des commandements entre les deux tables. Plusieurs passages indiquent que Moïse avait reçu deux tables de la loi (entre autres Exode 24. 12; 31. 18; 32. 15; 34. 29). On en a déduit que les deux tables contenaient chacune cinq commandements, ce qui n'est indiqué par aucun passage biblique.

Tableau des différentes dispositions des commandements

Dodécalogue

- C1 : *Je suis YHWH, ton Dieu*
C2 : *Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face*
C3 : *Tu ne te feras pas d'image taillée, ni aucune figure de ce qui est en haut dans le ciel, ou de ce qui est en bas sur la terre, ou de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterner point devant elles et tu ne les serviras point.*
C4 : *Tu ne prendras point le nom de YHWH, ton Dieu, en vain*
C5 : *Le septième jour est un sabbat consacré à YHWH, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage*
C6 : *Honore ton père et ta mère*
C7 : *Tu ne tueras point*
C8 : *Tu ne commettras point d'adultère*
C9 : *Tu ne déroberas point*
C10 : *Tu ne porteras point de faux témoignages contre ton prochain*
C11 : *Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain*
C12 : *Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton prochain*

Décalogue Augustin 1

- C1 : *Je suis YHWH, ton Dieu*
C2 : *Tu ne prendras point le nom de YHWH, ton Dieu, en vain*
C3 : *le septième jour est un sabbat consacré à YHWH, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage*
C4 : *Honore ton père et ta mère*
C5 : *Tu ne tueras point*
C6 : *Tu ne commettras point d'adultère*
C7 : *Tu ne déroberas point*
C8 : *Tu ne porteras point de faux témoignages contre ton prochain*
C9 : *Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain*
C10 : *Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton prochain*

Décalogue Augustin 2

- C1 : *Je suis YHWH, ton Dieu. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face*
C2 : *Tu ne prendras point le nom de YHWH, ton Dieu, en vain*
C3 : *le septième jour est un sabbat consacré à YHWH, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage*
C4 : *Honore ton père et ta mère*
C5 : *Tu ne tueras point*
C6 : *Tu ne commettras point d'adultère*
C7 : *Tu ne déroberas point*
C8 : *Tu ne porteras point de faux témoignages contre ton prochain*
C9 : *Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain*
C10 : *Tu ne convoiteras point le bien de ton prochain*

Décalogue juif

- C1 : *Je suis YHWH, ton Dieu*
C2 : *Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face*
C3 : *Tu ne prendras point le nom de YHWH, ton Dieu, en vain*
C4 : *le septième jour est un sabbat consacré à YHWH, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage*
C5 : *Honore ton père et ta mère*
C6 : *Tu ne tueras point*
C7 : *Tu ne commettras point d'adultère*
C8 : *Tu ne déroberas point*
C9 : *Tu ne porteras point de faux témoignages contre ton prochain*
C10 : *Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton prochain*

Quelle signification? Intérêt herméneutique du Décalogue

Pour les Israélites, premiers destinataires (voir A. Wénin, « Le Décalogue, révélation de Dieu et chemin du bonheur? », ressource Internet):

- Les dix commandements (version d'Ex 20) sont situés dans le contexte de l'exode d'Égypte et au début du récit de l'alliance de YHWH avec son peuple.
- Or l'exode, c'est la double histoire d'une libération (libération de la servitude) et d'une naissance (passage d'un espace fermé [l'Égypte] à un espace ouvert [le désert]).
- Ils constituent donc, de ce fait, un acte de naissance d'Israël en tant que nation et en tant que peuple de Dieu; c'est en quelque sorte le préambule du texte constitutif de l'identité nationale.
- Pour Israël, « il s'agit essentiellement de bien recevoir le don de la liberté (et celui de la terre); et dans ce cadre, pratiquer la Loi équivaut à craindre YHWH "pour que nous soyons heureux tous les jours et pour qu'il nous fasse vivre comme aujourd'hui" » (cf. Wénin).
- Remarquer que les dix commandements sont exprimés, pour la plupart, au négatif. « Dire ce qu'il faut faire emprisonne plus que dire ce qu'il ne faut pas faire. En lisant le décalogue, on entend ce que Dieu interdit. Mais l'autre face, corrélative à la première, c'est le fait que Dieu n'oblige pas. Que ne pas faire? Ces crimes qui s'appellent meurtre, violence, adultère, vol, faux témoignage. Ce qui empêche d'être libre, c'est cela qui est interdit. Que faire? Ce que tu veux. Les interdits du décalogue font le vide devant un espace où Dieu ne demande rien » (P. Beauchamp, « Au cœur de la Loi, le Décalogue », in *Croire aujourd'hui* 184/1987, p. 162).
- Le Décalogue, c'est donc la charte de la liberté, mais d'une liberté invitée à s'engager dans une alliance. Cette alliance est théophanique parce que, pour qu'elle se noue, Dieu doit se révéler: il se manifeste à Israël.
- La liberté offerte est destinée à préserver des esclavages que sont les autres dieux et les représentations de Dieu (celles-ci rendant figée l'identité de Dieu et enfermant dans le passé – contraire au nom même de Dieu: Je suis (ou serai) qui je suis (ou serai). Les autres dieux et les images révèlent donc un esclavage, parce qu'ils sont produits par la peur enfouie en l'homme ou positivement par la projection de ses besoins.
- Cette liberté se déploie dans:
 - ✓ Le respect du nom de Dieu: ne pas utiliser le nom de Dieu pour couvrir ce qui ne lui ressemble pas, par exemple utiliser « une profession de foi pour couvrir une attitude qui la dément (...). Se réclamer du nom de Dieu pour mal faire annonce l'extrême du péché du peuple » (Beauchamp, *Le Dieu du Décalogue*, p. 538).
 - ✓ Le respect du repos du sabbat qui présente Dieu comme « maître de sa propre maîtrise » (Wénin) et qui est encore acte de liberté: « liberté vis-à-vis de soi-même, de sa force d'action et de sa volonté de puissance qui passe notamment par le travail, la volonté d'organiser, de transformer de créer, de produire. Mais si le travail, et cette volonté de puissance qu'il cache, peuvent asservir l'être humain, c'est qu'il y a quelque chose de potentiellement idolâtrique dans le travail » (Wénin).
 - ✓ Le respect du prochain. Pour que la vie reçue lors de la sortie de l'Égypte puisse s'épanouir, « le respect des autres, non seulement dans les actes mais dès les intentions, est une condition essentielle parce qu'il représente le fondement d'une société sans laquelle l'individu ne peut trouver son humanité » (Wénin).

Que retenir en guise de conclusion ?

- Avant d'être une loi ou un ensemble de lois à observer, le Pentateuque se donne à lire avant tout comme un enseignement. C'est ce qu'indique l'étymologie du mot hébreu *torah*. Par la Torah, Dieu enseigne à Israël, dans le cadre de l'Alliance, à marcher et vivre conformément à son élection. C'est cet appel à apprendre de Dieu, dans la nouvelle alliance avec Jésus, qui est adressé à l'Eglise et aux lecteurs chrétiens.
- Si la figure de Moïse est déterminante pour les Israélites pour porter la responsabilité de la Torah, la question d'auteur, au sens strict, est finalement secondaire. Pour nous chrétiens (majoritairement Africains dans l'EEAM), il est important de savoir que cet enseignement a été donné et transmis dans un long processus de traditions orales, comme dans nos villages, sous l'arbre ou autour du feu, avant d'être peu à peu transmis par écrit.
- Les Dix commandements (ou 10 paroles), transmis dans deux versions différentes dans Exode et Deutéronome, montrent que la Torah n'est pas figée, mais dynamique : elle s'adapte pour mieux parler à ceux à qui elle s'adresse, en fonction des contextes de réception (espace et temps).
- Jésus a entièrement observé la Torah dans son esprit et l'a souvent dépassé dans sa lettre. «Je suis venu, non pour abolir, mais pour accomplir», dit-il quand il proclame sa Loi du royaume dans le sermon sur la montagne (Mt 5. 17). Il nous invite à faire de même, en la dépassant. «Vous avez appris qu'il a été dit... moi je vous dis...», en cohésion avec l'esprit de la loi qui se résume à l'amour pour Dieu et l'amour pour le prochain (Lv 19. 18 ; Luc 10. 27 et parallèles).

Je vous remercie pour votre très aimable
attention.